

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 30  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 5 JUIN

## La mystification Turpin

Nous n'avons pas voulu — et les événements ont justifié notre défiance — mêler notre appréciation à celles qu'émettait la Presse sur la très louche affaire Turpin.

« Econduit, vilipendé, exploité, pressuré par les divers ministres de la guerre qui cherchaient à lui « voler » son invention, depuis et y compris M. de Freycinet jusqu'au général Mercier », Turpin découragé, affolé, avait offert sa charmante et philanthropique invention « le maximum de tuerie » à des puissances étrangères. Le pauvre homme était réduit aux affres de la plus abjecte misère et souffrait le martyr sans nom de l'inventeur incompris de ses compatriotes. Il est vrai que l'utilité des inventions de ce genre peut, à bon droit, paraître discutable à la grande masse, au vulgaire qui ne saisit pas très nettement la nécessité des mitrailleuses en éventail, ni des autres engins de ce genre n'ayant pour but que l'extermination instantanée du plus grand nombre de chrétiens imaginable.

Mais le patriotisme ou plutôt le patrouillisme s'était mêlé à l'affaire. Il souriait, en effet, aux patrouillots, cet outil incommensurablement meurtrier, parce qu'il nous assurait, à l'heure — prochaine suivant les uns, problématique suivant les autres — de la sainte revanche, une indiscutable, certaine, supériorité de faculté massacrant sur les guerriers enrôlés sous la bannière de la Triple, notamment sur les Allemands considérés, dans un laps de temps plus ou moins rapproché, comme les premiers et les plus dangereux de nos agresseurs.

Le gouvernement français commettait donc, insouciaient les grand journaux, le *Figaro* entr'autres, une faute d'une incalculable portée, une avarie en deux mots. Repousser le Christophe Colomb des mitrailleuses mues par les gaz asphyxiants et distribuant à la seconde leurs mortelles dragées dans un rayon de douze kilomètres, c'était impardonnable, antifrançais, bête, fou. Il est vrai que le général Mercier, un honnête homme et pas si crétin qu'on semble le croire — abstraction faite de son malheureux « flair d'artilleur » — avançait, hardiment, sans peur des crailleries intéressées, que la formidable découverte de M. Turpin pouvait n'être qu'une blague encore plus formidable. Même, quelques gens, de sangfroid et réfractaires à l'emballement, ne craignirent pas de rappeler que, pour sa trituration de la mélinite, ce bon monsieur Turpin avait reçu, du gouvernement qui s'énorgueillit de l'implacable correction soutenue par M. Carnot, une gratification assez estimable de 250,000 fr.; que M. Turpin ne moisissait pas dans une misère absolue, ladite gratification lui garantissant presque le pain quotidien et qu'il lui était loisible de patienter un peu jusqu'à ce que les difficultés entre l'inventeur et le ministère eussent été complètement applanies, c'est à dire qu'aux ronds de cuir envieux et ineptes du jour eût succédé une bande de paperassiers sensiblement moins gâteux.

On objectait encore que la mitrailleuse-

éventail rappelait le fantastique « coup de fusil en fauchant » recommandé aux chasseurs novices pour le tir des compagnies de perdrix, et que, pour alimenter son ingénieuse mécanique, pour la nourrir à bouche que veux-tu, en sortir tout l'effet, on serait, en temps de guerre, obligé de s'empêtrer d'un tas de chariots, camions, wagons, transports de toute nature dont l'embaras compenserait peut-être trop largement les avantages — si considérables qu'ils parussent — de son éventail pour batailles.

Des écrivains jetèrent les hauts cris; M. Humbert — la raison même. — M. Naquet — le contraire, — et une foule de députés, honorables à des titres divers et à dose inégale, prirent le parti de M. Turpin qui fila doucement sur la Belgique pour traiter, plus à l'aise et à de meilleures conditions, de son mignon joujou. Un ministère coula... et voici Turpin repêché, rendu à l'ingrate patrie qui, tout d'abord, avait semblé décliner ses os.

Oui, tout est arrangé. Turpin nous revient, nous lui ouvrons nos bras et notre sein, et « embrassons-nous Folleville ! » Le Galilée de la poudre à canon nous donne la préférence et nous devons cette inestimable générosité à MM. Gautier et Cardane, du *Figaro*. Qu'on se dise ces noms d'un bout à l'autre de l'univers connu; que tout Français les grave, avec le diamant, sur chaque fibre de ses veines, au plus profond de son cœur!

Sautez collines, dansez vallées — d'allégresse seulement pour cette fois. On lisait hier, dans le *Figaro*, ces lignes ineffaçables qui brûleront les yeux de nos descendants :

« A l'heure où on lira ces lignes, Turpin sera en route pour la France, en même temps que la mystérieuse et redoutable invention, qui a suscité tant d'alarmes, sera rendue sans conditions à la nation dont elle a failli compromettre à la fois la fortune et la sécurité. »

Turpin a retiré la parole donnée aux intermédiaires de la Belgique et de la Prusse, M. Schemettau, attaché militaire à la légation d'Allemagne, et M. Grosfils, député à Verviers — d'une pierre notre homme tentait deux coups — et les envoie sur le four. Ce n'est pas plus malin que cela.

Maintenant, los dessous de carte de la paix entre Turpin et notre gouvernement, le prix d'achat de la « boîte à pralines », il est fort probable que nous ne les connaissons jamais, et c'est heureux, car ça ne doit pas être drôle à voir et ça ne doit pas sentir bon.

Moi, je mettrais dans le même panier la mystification, le mystificateur, les mystifiés volontaires et incurables, et je porterai le tout à l'égoût.

Z.

## Discours de M. Casimir-Perier

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Casimir-Perier a prononcé le discours suivant :

« Mes chers collègues,

» En m'appelant à occuper ce fauteuil, la Chambre veut affirmer encore une fois qu'elle respecte les convictions ardentes et qu'elle ne refuse jamais à ceux qui luttent loyalement pour leurs idées.

» Je la remercie profondément de l'honneur qu'elle me fait en me jugeant capable de devenir, à peine sorti de la bataille, l'arbitre impartial des partis.

» Mon meilleur titre à votre confiance c'est d'avoir combattu des doctrines sans avoir jamais voulu atteindre les personnes.

» Décerner le plus précieux des témoignages à celui qui s'est imposé cette règle, c'est attester que la politique n'est pas à vos yeux la lutte stérile des ambitions individuelles, mais la recherche désintéressée de tout ce qui peut servir la démocratie, fortifier et honorer la France.

» Qui pourrait, dans cette enceinte, s'élever contre une autorité qui ne laissera compromettre ni le respect dû aux lois, ni les droits du pouvoir exécutif, ni la dignité du régime parlementaire ?

» Pour vous prouver ma reconnaissance, ce n'est pas assez d'assurer la liberté de la tribune et d'exiger les égards que se doivent entre eux les élus de la nation; je voudrais vous aider à suivre la méthode de travail qui peut le mieux rendre vos sessions fécondes.

» Les conceptions législatives ne font pas défaut. A vos commissionnaires incombe le devoir de choisir parmi tant de projets ceux qu'il convient d'écarter, ceux qui méritent d'être examinés.

» C'est sur des rapports et sur des textes que la Chambre peut utilement décider.

» C'est à elle de régler ses travaux, de ne pas disséminer ses efforts pour mener à bonne fin les réformes que réclame le plus impérieusement le suffrage universel; il est sage de ne pas en entreprendre trop à la fois et de ne pas servir certains desseins par la prodigalité des promesses téméraires.

» Nous jetterons nos regards en arrière pour puiser des forces nouvelles dans le spectacle de la France devenue, sous la République, maîtresse de ses destinées, puissante par ses ressources, fière de ses soldats et de ses marins, passionnément éprise de liberté et de justice et nous nous mettrons résolument à l'œuvre pour demeurer dignes de ce siècle d'humanité et de lumière.

» Faisons une étape de plus vers le beau et vers le bien. Ce ne sont pas seulement les souffrances apaisées, ce n'est pas seulement l'esprit d'équité et de solidarité qui sauront reconnaître et célébrer nos efforts; nous aurons satisfait la conscience publique, nous aurons entretenu et vivifié cette flamme impérieuse qui s'appelle la loi dans les destinées de la patrie. »

## LA CHAMBRE

Séance du 4 juin

L'interpellation Goblet sur la politique et la formation du cabinet

M. Goblet commence par reprocher au cabinet précédent son prétendu « esprit nouveau », ses complaisances cléricales.

Cette facétie provoque les protestations des Opportunistes et des Ralliés.

L'orateur constate ensuite que le précédent ministère est tombé sous les coups d'une majorité républicaine, et que le Cabinet actuel a été pris dans les rangs de la minorité, au mépris de la règle essentielle du régime parlementaire.

Rappelant le passé du président du Conseil actuel, M. Goblet reproche à M. Dupuy d'avoir fermé la Bourse du Travail, négocié, en vue des élections législatives, avec le Vatican, sou-

tenu les candidatures de Ralliés contre les candidats Radicaux.

« Le Cabinet actuel est en contradiction avec le vote du 22 mai, avec les règles du droit parlementaire; il n'est pas l'émanation de la Chambre.

Que dire de la Déclaration ministérielle ?

On n'y trouve que des phrases creuses. Il n'y est pas fait le moins du monde allusion au vote du 22 mai et à la manière dont le gouvernement compte donner satisfaction aux vœux de la majorité. Rien non plus touchant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Révision constitutionnelle, la Réforme de l'Impôt, la Réforme administrative, les Réformes sociales.

La politique de M. Dupuy ne peut être que celle pratiquée par lui.

L'orateur radical termine par un tableau lamentable de la République dans laquelle il n'y a plus d'autre autorité que celle de la force armée, et où la souveraineté du Peuple n'est plus qu'un vain mot. »

Cependant M. Dupuy reste immobile au banc ministériel.

Invité par M. Pelletan à répondre à M. Goblet, il déclare qu'il parlera quand il le jugera convenable.

M. Goblet dépose alors un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, considérant que le Cabinet est en contradiction avec le Droit Parlementaire et sa politique en opposition avec celle de la majorité, passe à l'ordre du jour. »

Au milieu d'un violent tumulte, M. Dupuy prend le chemin de la tribune.

Il affirme que son ministère est un ministère de majorité, un ministère résolu à maintenir l'ordre public; un ministère sincèrement réformateur.

On verra le gouvernement à l'œuvre, et on pourra le juger.

Sa politique religieuse sera très nette. « Elle sera celle d'un ministère Français qui n'ira point prendre des instructions à l'étranger, » et ne permettra pas l'ingérence du clergé dans les affaires politiques et administratives. Elle se résumera dans ces mots : — « Respect des lois de l'Etat, respect des Consciences. »

M. le président du Conseil finit par un appel à l'union de tous les républicains pour organiser la République.

M. Camille Pelletan vient constater que M. Dupuy n'a pas répondu aux observations et aux interrogations de M. Goblet.

« Le régime parlementaire, dit-il, semble n'être plus qu'un jeu de chassé-croisé entre M. Dupuy et M. Casimir-Perier.

» Le cabinet a été choisi dans les rangs d'une minorité; cela est incontestable; donc il est antiparlementaire.

» Si, tout à l'heure, il obtient de la Chambre une majorité, cela n'enlèvera rien à son caractère inconstitutionnel.

» Le vote ne prouvera qu'une chose, c'est que la Chambre aura reculé devant la perspective d'une nouvelle crise ministérielle.

» En violant aussi formellement les règles du régime parlementaire, on place le pays entre la Révolution et la dictature. »

M. Terrier rappelle que le dernier cabinet est tombé en apparence sur une question inté-

ressant le sort des travailleurs, mais, en réalité, à raison de sa politique dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat et vis-à-vis des ingérences cléricales.

Il insiste sur la nécessité de réaliser des réformes sociales et d'améliorer le sort des travailleurs. Il y a là une question d'humanité.

M. Terrier termine en déposant l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, résolue à faire respecter les droits de l'état laïque et à poursuivre les réformes financières et sociales, passe à l'ordre du jour. »

La clôture demandée est prononcée.

Aux deux autres ordres du jour précédents s'adjoignent les suivants :

MM. Georges Berger et Delaunay : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Mirman : « La Chambre, considérant que la loi de 1884 sur les syndicats professionnels doit s'appliquer à tous, sans distinction, invite le gouvernement à la respecter et à en assurer l'exécution. »

Le troisième et le quatrième, signés : l'un par M. de Douville-Maillefeu, l'autre par M. Dupuy-Dutemps, sont ainsi conçus :

« La Chambre, persévérant dans son ordre du jour du 22 mai, passe à l'ordre du jour. »

Cinquième ordre du jour de MM. Isambert, André Lebon, Thomson et autres :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour faire aboutir, par l'union des républicains, une politique de réforme démocratique et de défense des droits de la société laïque, passe à l'ordre du jour. »

Le gouvernement accepte l'ordre du jour Isambert, adopté par 315 voix contre 169.

## INFORMATIONS

### Les grandes manœuvres

Le général de Galliffet, qui doit diriger, cette année, les grandes manœuvres des 4<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> corps, a fixé au 8 juin le voyage préparatoire de l'état-major pour la reconnaissance du terrain pour les opérations de combat.

7 officiers généraux, 7 officiers supérieurs, 5 capitaines ou lieutenants, se rendront ce jour-là à Châteaudun et exploreront toute une journée le territoire environnant; ils seront accompagnés de 3 sous-officiers, 40 hommes de troupe et 4 voitures.

La grande revue finale sera très probablement passée dans les environs de Châteaudun.

### Le Conseil supérieur du Travail

La commission permanente du Conseil supérieur du Travail a définitivement adopté le projet de loi tel qu'il avait été précédemment voté, sauf les modifications suivantes :

« Art. 23. — Les patrons et employeurs, ouvriers et employés des deux sexes, peuvent organiser, d'un commun accord, des conseils mixtes, conseils d'usines, conseils de conciliation et d'arbitrage pour examiner entre eux toutes les questions de travail qui les intéressent.

» Art. 24. — Les syndicats professionnels patronaux, ouvriers ou mixtes, ont également la faculté de créer pour une profession déterminée des conseils mixtes du travail.

» Art. 25. — Le mode de formation et le fonctionnement des conseils mixtes du travail ne sont soumis à aucune condition. Ils peuvent être temporaires ou permanents.

» Art. 26. — Les conseils mixtes, après la déclaration de leur constitution, signée de leurs membres et déposée à la mairie, pourront, sur leur demande, bénéficier des articles 17, 18, 19 et 20 de la présente loi. »

### Le comte de Chambord empoisonné

Dans une étude sur les crimes d'empoisonnement, publiée par la *Vie contemporaine*, M. Robinet de Cléry met en évidence une série de preuves tendant à établir que le comte de Chambord serait mort empoisonné.

On craint l'éclosion d'un canard.

### Polytechniciens en « balade »

Des voix étouffées, sortant d'une bouche d'égout au milieu de la chaussée, étaient entendues, avant-hier, après midi, par des passants qui se promenaient boulevard Saint-Germain. Ils avertirent un gardien de la paix qui fit appeler les pompiers. Ceux-ci descendirent la pierre et trouvèrent cinq polytechniciens, qui expliquèrent qu'étant consignés à l'école ils avaient voulu égayer leur dimanche par une petite promenade et avaient pénétré dans les égouts par celui de la rue Monge qui communique avec l'Ecole polytechnique.

### Les brasseries de Dresde interdites

Le docteur Gradnauer, rédacteur d'un journal socialiste, et deux agitateurs ont été arrêtés à cause de la mise en quarantaine d'une brasserie des environs de Dresde.

### La grève des cochers de fiacre en Angleterre

Les cochers de fiacre en grève ont tenu hier cinq meetings. La grève semble devoir durer jusqu'après la semaine du Derby.

### Un enfant qui promet

La scène curieuse suivante s'est passée ces jours derniers à l'école d'Eisenbrodt, en Bohême. A trois heures et demie, en pleine leçon, l'élève Jakubicka se leva et fit un paquet de ses objets scolaires. Interpellé par l'instituteur, il s'écria : « J'ai exactement quatorze ans depuis trois heures et demie et vous n'avez

plus le droit de me retenir à l'école. Adieu, monsieur ! »

Et Jakubicka se retira tranquillement.

### Une fête de Jeanne d'Arc en Suisse

L'appel lancé par la colonie française de Lausanne pour une fête en l'honneur de Jeanne d'Arc, a rencontré dans la ville l'accueil le plus empressé.

Après l'audition de la *Marseillaise*, le professeur Weinsteller a, dans un discours très chaleureux, célébré la mémoire de la première patriote française, et par une heureuse allusion à des revers plus récents, il a rendu hommage aux sentiments de cordialité avec laquelle toute la Suisse et le canton de Vaud en particulier ont accueilli les soldats français de 1870.

## REVUE HEBDOMADAIRE

3 juin 1894.

La liquidation des rentes a réservé quelque surprise aux acheteurs, ils ont dû payer un prix de reports auquel il n'étaient pas habitués depuis longtemps.

On avait commis en hausse des exagérations sur nos rentes et à plusieurs reprises nous avons protesté contre ce mouvement où se voyait l'action à peu près exclusive de la spéculation.

Le 3 0/0 se retrouve à 100.65 et le 3 1/2 0/0 est à 106.80.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont en général très fermes. Le Crédit Foncier avance de 956 à 961.25, les obligations foncières et communales ont un très bon courant de demandes.

Le Crédit Lyonnais finit à 742.50.

Le bilan au 30 avril est en progression sensible sur celui du 31 mars.

Le Comptoir National d'Escompte fait preuve de très bonne tenue à 505.

Les opérations de cet établissement, pendant le mois d'avril dernier, ont atteint un chiffre total de 428 millions en augmentation de 24 millions sur le mois précédent.

La Société Générale comme toutes les valeurs de portefeuille varie peu. L'exercice en cours semble devoir lui être favorable.

Les brillantes recettes de nos grandes Compagnies de chemins de fer subissent un temps d'arrêt.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer ont toujours un marché tourmenté. Nous croyons qu'il n'y a pas de raison sérieuse pour prendre peur.

Il y a tout lieu de croire que d'ici vingt ans le Midi et l'Orléans puiseront dans le développement de leur trafic les ressources suffisantes pour gagner leurs dividendes sans la garantie de l'Etat.

Le marché des chemins espagnols est de nouveau assez faible, le gouvernement s'obstine dans son inertie.

L'action de Suez a subi depuis quelques jours une légère réaction.

Les recettes du Canal sont en augmentation de 751,720 fr. depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

L'Italien a été très ferme toute la semaine, la réaction qui a eu lieu sur nos rentes n'a eu aucune prise sur ce fonds qui finit à 78.50.

L'Extérieure se tient à 64.80.

La nouvelle de la signature des arrangements entre le Trésor et la Banque n'a pas provoqué une reprise; la spéculation avait trop vite escompté l'exactitude des rumeurs qui circulaient au sujet d'une grande opération financière.

Les fonds russes sont calmes. Toujours beaucoup d'entrain sur les fonds ottomans. Le 4 0/0 s'est avancé à 24.62.

Les fonds austro-hongrois sont bien tenus. La Banque des Pays-Autrichiens se négocie de 501.25 à 505.

DE LAVIGNERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Bulletin Météorologique du 5 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 26, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 15°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 14°
Midi.	760 m/m	au-dessus 17°
Hausse.	1 m/m	
Baisse.	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 12°

### SAUMUR

#### Mort de M. Guy fils

Un grand malheur vient d'affliger une honorable commerçante de notre ville, éprouvée déjà, il y a deux mois à peine, par la mort de son mari.

Dimanche dernier, Eugène Guy, élève au lycée d'Angers, âgé de 16 à 17 ans, — jeune homme d'avenir, intelligent, dévoué à l'étude, simple aux exercices physiques, plein de vie et plein de cœur, adorant sa mère à laquelle il écrivait des lettres consolantes témoignant d'un esprit à la fois vivace et réfléchi, adoré de sa mère qui appréciait les qualités de ce cœur — Eugène Guy était victime d'une chute terrible, aux exercices du trapèze, et se brisait la colonne vertébrale.

L'agonie a duré deux jours : le pauvre enfant est mort, ce matin, vers une heure.

Nous adressons à M<sup>me</sup> Guy l'expression de nos respectueuses condoléances.

#### La variole à Saumur

Nous avons déjà parlé de l'apparition, à Saumur, de la petite variole. Jusqu'ici, l'épidémie avait été bénigne; mais elle semble devoir sortir de cet état. Depuis 24 heures, on signale deux décès dus à cette grave maladie. Les malades ont été enlevés en 48 heures.

A quoi songe donc notre maire médecin ?

Que fait l'Administration municipale en face de ce danger? Songe-t-elle à assainir les quartiers pauvres? à nettoyer les ruelles où l'air et la lumière ne pénètrent que difficilement? à préserver les habitants des maladies qu'engendrent les émanations putrides?

Voici l'occasion de mettre en mouvement la

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FEVAL

Le vicomte fit un geste de colère et reprit :

— Lorsque nous rencontrâmes le mayor, étendu sur un brancard et la face couverte d'un voile, là-bas, au pied du Golden-dagger, sais-tu où les Vecinos le conduisaient !

— Non. Je sais seulement que le chef des Couteaux d'or avait plus de deux cent mille piastres dans son trou, et que mon amie Lile, la femme du Pawnie, avait aussi de bien beaux yeux.

— Nous reparlerons bientôt du Pawnie et de sa femme, prononça tout bas Henri ; il faut que tu saches avant tout où les Vecinos conduisaient le mayor.

— J'écoute.

— Ils le conduisaient à San-Felipe, où il est resté captif près d'un an, visité tous les jours par la manola d'Arispé, la senora Carmen, qui s'était éprise de lui...

— Diable ! fit Benoit ; mais tout cela n'empêche pas, en somme, que le mayor soit aveugle.

— Il a recouvré la vue !

— Peste ! peste ! ceci gâte l'affaire. Comment vous tirerez-vous de ce guépier, mon pauvre monsieur le vicomte ?

— J'ai compté sur toi.

— Sur moi pour me battre à votre place ?

— Pour m'aider à me défaire du mayor.

Benoît se leva.

— Serviteur ! dit-il, serviteur de tout mon cœur. J'ai eu la chance de casser la tête de mon Indien, là-bas, à Baltimore, et, sans reproche, c'est un fier service que je vous rendis là. Maintenant, je dors tranquille. Bien fou serai-je de recommencer ce jeu-là !

— Rassieds-toi, commanda Henri.

— Plait-il ? voulut dire Benoit, qui était homme à tenir tête à son ancien maître.

— Ou plutôt, reprit le vicomte, ouvre cette porte et appelle ton chien Mohican.

— C'est vrai, murmura le propriétaire avec une certaine émotion dans la voix ; Mohican n'est pas revenu.

— Appelle !

Benoît ouvrit la porte. Le jour se faisait au dehors. Benoit siffla.

La neige tombait toujours à gros flocons.

Mohican ne vint pas.

— Tay, vieux ! fit Benoit ; tay ! tay ! tay !

Il rentra tout pâle, puis voulut ressortir pour appeler encore.

— C'est assez, dit le vicomte, ton chien ne te répondra pas.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il est mort.

— Mort ! comment savez-vous cela ?

— Je le devine.

— Et qui donc l'aurait tué ?

— Towah le Pawnie, répondit Henri, qui se levait à son tour.

Benoît recula. Ses dents claquaient.

— Towah, que tu n'as pas assommé tout à fait là-bas, avec ton casse-tête, poursuivit le vicomte ; Towah, qui a suivi le mayor à Paris ; Towah, qui a trouvé ta piste, et qui est à cette heure caché dans ton propre jardin.

Benoît se laissa choir sur une chaise comme si la foudre l'eût frappé.

Le jour entrant, blafard et triste, par les croisées de la chambre à coucher de Benoit ; la neige ne tombait plus ; le vent, qui avait chassé les nuées, continuait de souffler avec violence, et le soleil ferme brillait de ses rayons la tête poudrée des arbres.

M. Benoit était si troublé qu'il avait laissé sa

chandelle allumée sur la table.

Au contraire, le vicomte Henri de Villiers était beaucoup moins abattu.

X

LES CAMAROS.

On ne peut nier, et ceci est loin de rehausser l'espèce humaine, que la plupart des hommes éprouvent une sorte de consolation égoïste dans le fait de voir leur détresse partagée.

L'angoisse de Benoit soulageait d'autant la peine du vicomte.

Les poètes qui ont décrit l'enfer l'ont fait terrible. Il y aurait une horreur plus grande que celle des poètes : ce serait celle de l'enfer cellulaire, où la torture pèserait sur le damné en même temps que la solitude.

Une horreur plus profonde encore : le damné vaincu dans l'éternité de son tourment, et forcé de contempler l'éternelle quiétude des élus.

Le vicomte était renversé dans son fauteuil, les pieds sur les chenêts, les mains croisées sur sa poitrine. Il venait, ma foi, d'allumer un cigare.

(A suivre.)

commission d'hygiène, qui doit visiter les quartiers délaissés et enjoindre une prompt application de tous les moyens que la science prescrit pour conjurer, si possible, un danger des plus sérieux.

#### Objet trouvé

M. Lesimple, employé chez M. Goblet, épicié, rue Nationale, a trouvé, sur le pont Cessart, un chapelet de bois noir qu'il tient à la disposition du propriétaire.

#### Objets perdus

M. Nourrisson, serrurier, rue des Basses-Perrières, a perdu, hier, une pompe de pneumatique. Prière de le rapporter au commissariat.

Hier, M. Delanoue, ouvrier vannier, place Saint-Michel, a perdu un porte-monnaie contenant 16 fr. 30 et quelques centimes. Prière de rapporter au bureau de police.

#### TOURNÉE KAM-HILL

Mardi prochain 12 juin aura lieu une représentation qui ne peut manquer d'attirer notre public au Théâtre. KAM-HILL, le chanteur mondain de l'Eldorado, se fera entendre dans le répertoire qui a consacré sa renommée à Paris; son programme est varié et nouveau pour notre ville, il est irréprochable et de bon goût.

Autre attraction: M<sup>me</sup> Marianne CHASSAING, du théâtre du Vaudeville, TARRIDE, l'inénarrable Camaret de *Champagnol malgré lui*, du théâtre des Nouveautés, joueront leur répertoire à succès, trois pièces absolument inédites en province, créées par eux à Paris. Spectacle curieux dans lequel sera donnée *Barbe-Bleuette*, la pantomime deux fois centenaire, jouée par TARRIDE, dans le rôle de Pierrot, créé par lui: M<sup>lle</sup> Marianne CHASSAING, Barbe-Bleuette.

Tous les artistes qui accompagnent ces noms aimés du public joueront les rôles qu'ils ont également interprétés à Paris.

Citons encore au programme: *Retour de Bal*, le grand succès de M<sup>me</sup> CHASSAING, joué par elle plus de cent fois, et les désopilants monologues de TARRIDE.

#### Coquille

Hier, dans le compte-rendu de la procession de Saint-Louis, nous avons imprimé: « Un monument en style *original* ». Nos lecteurs auront lu comme il fallait, c'est-à-dire: « Un monument en style ogival ».

O les coquilles!

#### Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

##### Procès-Verbal de la séance du 26 mai

(Suite et fin)

6<sup>e</sup> Le Président donne lecture d'une lettre qu'il a adressée au rédacteur de l'*Echo Saumurois*, à la suite d'un article du journal le *Temps*, sur la navigabilité de la Loire, article reproduit par la feuille locale.

Cet article tend à classer le projet de rendre la Loire navigable au rang « du Canal des Deux-Mers et de Paris port de mer »;

La différence est grande cependant, car les travaux concernant la Loire s'effectueraient avec une dépense maximum de 100 millions, tandis que les deux autres projets dépasseraient vraisemblablement chacun leur milliard.

Il y a donc intérêt à ne pas grossir les frais d'une entreprise dont les riverains du grand fleuve attendent depuis trop longtemps l'exécution, et c'est par cette raison que le Président a adressé à l'*Echo Saumurois* un article rectificatif, tiré du *Petit Economiste de Nantes*, organe de la *Société d'initiative et de propagande pour l'exécution d'une voie navigable de Nantes à Orléans*.

Les observations du Président ont paru dans le numéro du 20 mai de l'*Echo Saumurois*.

7<sup>e</sup> Le Président a adressé le 24 courant, à son collègue de la Chambre de Commerce d'Angers, une lettre lui demandant des rensei-

gnements sur la ligne téléphonique qui doit relier Angers à Paris par Saumur et Tours.

La réponse de M. le Président de la Chambre de Commerce d'Angers n'est pas encore parvenue.

La Chambre décide qu'aussitôt la réception et suivant son importance, la communication en sera faite aux journaux de la localité.

8<sup>e</sup> M. le Maire de la ville de Saumur a reçu, de la Société philomathique de Bordeaux, divers documents concernant l'Exposition qui doit avoir lieu dans cette ville au printemps 1895.

M. le Maire a transmis ces documents à la Chambre Consultative, qui examinera dans sa prochaine séance ce qu'il y aurait à faire pour répondre au vœu émis par les organisateurs de l'Exposition de Bordeaux.

#### Rapport de M. Chapin

M. Chapin donne lecture à la Chambre de son rapport sur les travaux de la Chambre de Commerce française de Londres:

« Messieurs,

« La Chambre de Commerce française de Londres a adressé à M. le Président de notre Chambre Consultative deux brochures, l'une de 1893, l'autre de 1894.

« La première contient les délibérations de 1891, la seconde n'a traité qu'à la marge. Nous n'avons pas à émettre d'opinion à ce sujet, puisqu'en ce moment les Chambres françaises élaborent une loi sur les beurres et la margarine.

« La Chambre de Commerce française de Londres prouve, par des chiffres d'importation et d'exportation, que, depuis l'application des droits protectionnistes, le commerce entre la France et l'Angleterre a beaucoup diminué, surtout pour les fils et tissus de coton et pour les soieries, elle réclame principalement le libre échange pour les matières alimentaires. Nous ne pouvons certainement qu'approuver son opinion.

« Les Chambres françaises à l'étranger peuvent rendre de grands services aux industriels et aux commerçants français; il serait de notre devoir et de notre intérêt de leur venir en aide le plus possible.

« Ainsi la Chambre de Commerce française de Londres se met à la disposition des négociants de notre pays, pour leur procurer soit des acheteurs, soit des agents. Elle le fait, mais elle se plaint de supporter tous les frais.

« Les Chambres de Commerce françaises, hors la France, étant avant tout une œuvre de patriotisme, devraient avoir leurs dépenses largement couvertes par les adhésions, surtout des industriels et négociants habitant la métropole. Pour le bon fonctionnement de ces excellentes institutions, nous croyons également que les Chambres Commerciales françaises devraient faire tous leur possible pour voter elles-mêmes des fonds de secours et obtenir de M. le Ministre du Commerce une subvention qui permettrait de combattre la concurrence que nous font les Allemands, devenus les maîtres des marchés étrangers, principalement sur la place de Londres. »

M. Forge dit: qu'il ne partage pas les idées libre-échangistes émises par la Chambre de Commerce française de Londres et que le rapporteur semble partager tous au moins pour certains produits.

La Chambre Consultative, sans entrer dans une discussion sur ce sujet, approuve le rapport de M. Chapin et ordonne qu'il sera porté en entier au procès-verbal de la séance.

#### Tramways Saumurois

Le Président de la Chambre Consultative a été prié, par M. le Maire de la ville de Saumur, d'assister à une réunion privée du Conseil municipal, le mercredi 9 courant, à la Mairie, pour entendre les propositions faites par la Société des Chemins de fer économiques et les explications de M. Fabre, ingénieur délégué de cette Compagnie, sur l'exploitation de nos tramways.

Depuis cette date, le Président a été informé

qu'une autre Compagnie faisait également des offres à la Ville dans le même but.

Il y a donc tout lieu d'espérer qu'une solution prochaine sera enfin donnée à cette question.

La Chambre émet un vœu dans ce sens, et compte sur notre Administration municipale pour hâter cette solution.

#### Rapport de M. Sourdeau

Le rapport de M. Sourdeau sur la question des deux gares de marchandises de Saumur, n'étant pas complètement terminé, est renvoyé à la prochaine séance.

#### Statistique commerciale de l'arrondissement

Tous les membres présents ont déjà réuni un certain nombre de chiffres concernant cette statistique. Ils espèrent pouvoir compléter le tableau pour la réunion de juin, ce qui est du reste indispensable pour terminer le dossier de demande de transformation à la Chambre Consultative.

L'ordre du jour est épuisé.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, le Président lève la séance.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire, BOURGUIGNON.

#### ALLONNES

##### Outrage à un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions

Dimanche dernier, vers 10 heures 1/4, M. le curé Lelièvre conduisait la procession sur la route traversant le bourg d'Allonnes. En passant devant l'auberge de M. Bégeot, un « couac » fut poussé par une personne inconnue. Considérant l'exclamation comme une injure directe à sa personne et comme un outrage à un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions, M. le Curé dénonça le fait aux gendarmes qui interrogèrent l'aubergiste, duquel on apprit que l'insulte avait été proférée par une fille arrêtée un instant chez M. Brégeot en compagnie d'un femme plus âgée et de deux jeunes gens qui se dirigeaient, avec leurs charrettes à bras, sur Bourgueil. On se mit à la poursuite de ces gens et on les ramena au bourg.

La fille, reconnue par deux témoins comme coupable, mais, dit « qu'elle l'avait fait pour rire, pour faire rire, et qu'elle n'y avait vu aucun mal ». C'est une fille Laudridou, originaire de Saumur, partie, avec le consentement de sa famille, pour Orléans, en société d'une femme Schmitt et des deux fils de cette femme domiciliés aux environs de Nancy.

Arrêtée après son aveu, la demoiselle Laudridou fut amenée à Saumur et comparaitra, vendredi prochain, devant la police correctionnelle.

#### Sourde, muette et pas commode

Au Grand-Hérault, commune d'Allonnes, habite la veuve Assier, âgée de 61 ans, sourde-muette et d'un caractère peu endurant. Dimanche dernier, elle venait dénoncer par gestes, à la gendarmerie d'Allonnes, qu'un sieur Lelièvre, de Brain, avec lequel elle vivait depuis trois mois et dont elle s'est récemment séparée, l'avait frappée à coups de pied et lui avait égratigné la figure.

On interrogea Lelièvre qui prétend que la veuve Assier s'est présentée inopinément chez lui et, sans autre forme de procès, l'a saisi tout de suite à la gorge. Il la repoussa, la mit à la porte et, en descendant l'escalier, la sourde-muette tomba sur le dos. Aussitôt relevée, elle courut, chez un voisin, s'armer d'un énorme bâton pour frapper Lelièvre; mais celui-ci s'esquiva. Deux témoins ont vu la vieille ungoardin au poing.

L'interrogatoire de la sourde-muette, au

Tribunal, présentera, sans doute, quelques difficultés.

#### Pour les bicyclistes

On sait que tout roulier ou conducteur de voiture doit se ranger à sa droite à l'approche de toute voiture, de manière à lui laisser libre au moins la moitié de la chaussée. Mais, vient de décider la Cour de cassation, il n'est pas tenu à la même obligation à l'approche d'une bicyclette, s'il laisse au bicycliste un passage reconnu suffisant du côté droit de sa voiture: une bicyclette, en effet, ne saurait être considérée comme une voiture.

#### État-civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 3 juin. — Georges-Adrien-Anselme Belanger, rue d'Orléans, 1.

##### DÉCÈS

Le 3 juin. — Louise-Joséphine Chenuau, 10 mois, rue de la Croix-Verte, 24.

Le 4. — Marguerite-Emerance Bersoullé, épouse de Gustave-Honoré Cathelineau, sans profession, 43 ans, rue Dupetit-Thouars, 2; — Louis Sigogne, bijoutier, 44 ans 1/2, veuf de Augustine Delaporte, à l'Hôpital.

Le 5. — Jean Joseph, dit Meschin, propriétaire, 69 ans (veuf), place Saint-Michel.

#### Avis mortuaire

Les amis et connaissances des familles Cathelineau et Bersoullé qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame CATHELINÉAU, née MARGUERITE BERSOULLÉ, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à sa sépulture qui aura lieu demain mercredi, 6 juin, à dix heures du matin, en l'église Saint-Pierre.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, 2, place Dupetit-Thouars.

Un grand nombre de refroidissements et de malaises se guériraient rapidement en se soignant à temps. Il suffit dans la plupart des cas de prendre le matin ou le soir un cueillerée à café de **TISANE DUSSOLIN**.

Vous qui vous plaignez toujours de votre santé, qui avez essayé de tous les médicaments sans succès, vous qui voyez tout en noir, faites encore un essai avec les Pilules Suisses.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 3 Juin 1894

Versements de 74 déposants (6 nouveaux) 19,085 fr.

Remboursements, 19,243 fr. 53

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

#### ANGERS, 2 juin

Froment, 1<sup>re</sup> qté, le décalitre, 1 43; nouveau, 1 33. — Seigle, 1 30. — Orge, 1 30. — Avoine grosse, 1 75; menue, 1 05. — Pommes de terre nouv., 2 75. — Foin, les 100 kilos, 11 fr. — Paille, 8 fr. — Chanvre, les 6 kil., 300, 6 25. — Farines, les 100 kilos, 30 fr. — Beurre, le d.-kil., 1 20. — Poulets, la couple, 4 75. — Œufs, la douz., 85. — Bœuf, le kilo, 2 fr. — Vache, 1 80. — Veau, 2 20. — Mouton, 2 40.

#### CHOLET, 2 juin

Froment, première qualité, l'hect., 14 75. — Avoine, 11 50. — Pain, 1<sup>re</sup> qté, le kil., 36; 2<sup>e</sup> qté, les 6 kil., 1 60. — Pommes de terre, l'hect., 20 fr. — Haricots, 27 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 15. — Œufs, la douzaine, 80. — Bœuf, le kilog., 1 30. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 20. — Porc, 1 70. — Foin, les 100 kilos, 9 30. — Paille, 9 fr. — Bois de chauffage, le stère, 4 4 fr.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



# TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

# EPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

## VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
**26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.**

**RHUM** Sainte-Luce, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)  
**Madère** du Cap, depuis 1.50  
**Malaga** vieux, depuis 1.75

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION  
 Pour cause de décès  
 Le Mercredi 20 juin 1894, à une heure, en l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### UNE MAISON

EN BON ÉTAT  
 Très bien située, à Saumur, rue de Bordeaux, n° 14, en face l'hôtel de M. Louis Mayaud, Jardin bordant la prairie de l'Institution Saint-Louis.  
 Superficie totale : 330 mètres carrés.  
 Revenu annuel, 2,060 fr.  
 Mise à prix. . . . . 24,000 fr.  
 Facilités de paiement.  
 S'adresser, pour visiter, à M. SALAIS, propriétaire à Saumur, rue du Collège, 3, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de midi à 2 heures.

### A LOUER MAISON neuve AVEC JARDIN

Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moulins.  
 S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 5.

### A Céder de suite MAGASIN D'ÉPICERIE Et Comptoir

Situés dans une sous-préfecture d'Indre-et-Loire  
 Bonne clientèle. — Belle situation.  
 Maison fondée depuis 25 ans.  
 S'adresser au bureau du journal.

### UNE MAISON A VENDRE OU A LOUER

A Dampierre  
 Occupée par M<sup>me</sup> veuve Michaux.  
 S'adresser à M. JOSEPH S. HRETTENTHALER.

A dater de la Saint-Jean, le bureau de placement de M<sup>me</sup> SÉCHET, fruitière, actuellement 47, rue Saint-Jean, sera transféré même rue, n° 39, maison RENÉ.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la basse-cour.

JEUNE FILLE munie de son brevet demande Leçons français et piano.  
 S'adresser, 3, rue Traversière.

### A CÉDER Magasin de Bois et Charbon

Au centre de la ville.  
 S'adresser à M. LANGLOIS.

### A LOUER PRÉSENTMENT Grande et vaste Maison

A l'angle des rues Beaurepaire et de la Fidélité  
 Avec remise et écurie. Réparations au gré du locataire.  
 S'adresser à M. BARON, rue Beaurepaire, 14

ON DEMANDE une femme de basse-cour de 35 à 45 ans.  
 S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures désirerait trouver à faire des écritures.  
 S'adresser au bureau du journal.

### GUÉRISON

de toutes les Affections de la Peau  
 DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÉTHODE DE  
 PLÂTES D'ULCÈRES VARIQUEUX  
 considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major aux Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Coût. gratuits par Correspond.

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR  
**E. CHAUVEAU**

SPÉCIALITÉ d'huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.  
**PRIMEURS, arrivages tous les jours**  
 Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts  
 RHUM importation directe, depuis 1.50  
 SAMOS (recommandé) depuis 1.25  
 MALAGA vieux 1.50  
 FRONTIGNAN 2 »  
 Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Joudis, Samedis.



SOCIÉTÉ  
DES  
HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :  
 « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT RÉGIONAL  
**Maison IMBERT Fils**  
 33, Rue d'Orléans-SAUMUR-rue Dacier, 38  
 Spécialité d'HUILE d'OLIVE vierge extra DE NICE

Le flacon . . . . . 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon . . . 1 fr. 50  
 Les verres sont repris à 0,40 | Les verres sont repris à 0,30

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier  
 De 5 kilog., 1/2 kil., 1 fr. 10. De 10 kilog., 1/2 kil., 1 fr.

Modèles déposés des emballages  
 Les emballages sont repris aux prix facturés

Dépôt de la Société Laitière  
 Des Alpes Bernolles  
 Lait stérilisé — Crème stérilisée  
 Farine lactée.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, PARIS  
 56, Rue Jacob, 56,  
**LA MODE ILLUSTRÉE**  
 JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°  
 Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
 LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS  
 Saumur, imprimerie Paul Godel.

## CHEMINS DE FER

### LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	S. dir.	Mixte	Expr.	Expr.	Omn.	STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Semi	Expr.	Expr.	Mixte
	matin	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir		matin	soir	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Paris			7 55	8 35	12 50		7 55	8 30	11 25	Bordeaux			5 40		8 25				3 50
Chartres	6	9 34	10 18	2 48		9 41	10 12	1 33		Saintes			9 2		11 34				7 15
Courtain (départ)	7 44	10 48	11 48	4 21		10 54	11 22	2 57		Niort			2 4		2 36				9 6
Château-du-Loir	10 12	12 22	1 58	6 37		12 35	1 07	4 53		Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	4 28	5 6	10 12	11 19	8 32
Château-la-Vallière	10 48	12 45	2 35	7 10			1 30	5 26		Montreuil (départ)	7	9 40	1 1	2 39	5 4	5 46	10 35	11 42	9 13
Noyant-Méon	11 20	1 05	3 08	7 40			1 50	5 56		Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 53	5 18	6 1			9 28
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49				6 06		Chacé-Varrains	7 24	10 10		3	5 25	6 9			9 36
Vernantes	11 41		3 30	8				6 16		Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		3 05		6 14			9 41
Blou	11 52		3 41	8 10				6 26		SAUMUR (État) ar.	7 40	10 23		3 16		6 26			9 53
Vivy	12	1 30	3 49	8 17				6 33		(départ)	7 20	10 50		2 54		6 5			soir
SAUMUR (Orl.) ar.	12 13	1 40	4 02	8 29		1 49	2 22	6 44		Nantilly (départ)	7 30	11		3 06		6 16			soir
(départ)	12 18	1 47	4 14	8 34	9 40	1 57	2 32	6 54		SAUMUR (Orl.) ar.	7 38	11 08	1 26	3 14	5 36	6 24	11	12 7	
Nantilly (arrivée)	12 26		4 22	8 41				7 01		(départ)	7 44	11 20	1 33	3 19	soir	6 29	11	7 12	16
SAUMUR (État) ar.	12 37		4 35	8 52				7 12		Vivy	7 56	11 33		3 30		6 43			
(départ)	8 31	12 20		4 11	8 32			6 50		Blou	8 4	11 41		3 38		6 52			
Nantilly (départ)	8 38	12 27		4 23	8 43			7 3		Vernantes	8 15	11 52		3 49		7 6			
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 29	8 49	9 56		7 9		Linières-Bouton	8 26	12 03		4		7 18			
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 37	8 56	10 05		7 16		Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 11	7 31	11 44			
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 1	9 18	10 36	2 28	3 05	7 40	Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 41	8 7	12 4			
Thouars	10 18	2 02	2 49	5 11	10 09	11 13	2 57	3 24	8 24	Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 13	8 46	12 33	1 39		
Niort			4 39	8 52	12 25		4 47	11 41	11 41	Courtain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	11 15	2 17	3 23		
Saintes			6 42	11 59		6 30		2 19	8 24	Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	12 53	3 33	4 44		
Bordeaux			10 24	4 22		9 22		4 56		Paris	3 25		7 30	11 20	3 5	5 10	6 15		

LIGNE D'ORLÉANS													
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS													
STATIONS	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Expr.	Omn.	Expr.	Expr.	Omn.	Expr.
	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
	matin	matin	matin	soir									
Nantes (départ)			8 25	8 52	12 7	3 5			7 35	11 40			
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 35					
La Méniltré	7 03	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	2 1					
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 52		6 43							
St-Clément	7 19		12 40	3 59		6 22							
St-Martin	7 26		12 45	4 7		6 31							
Saumur (arrivée)	7 39	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 24					
(départ)	7 46	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 29					
Varennes	8	11 26	1 11	4 45		7 16							
Port-Boulet	8 16	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 48					
Langeais	8 57	11 56	1 50	5 46	6 23	8 30	14 16	3 14					
Tours (arrivée)	9 42	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11					
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59				5 8	10 39			

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
 Hôtel-de-Ville de Saumur  
 1894